

Tél : 02.35.29.31.62  
Mail : sivos.epreville@orange.fr

**REUNION DU 22 FÉVRIER 2022**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Le mardi vingt-deux février deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Syndical du S I V O S EPREVILLE-MANIQUERVILLE-TOURVILLE LES IFS, légalement convoqué le 8 Février 2022, s'est réuni à la Mairie d'EPREVILLE, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Président.

Etaient présents : Mrs TAUVEL Pascal, BELLENGER Thierry, Mmes LECONTE Céline, AVENEL Julie, CARREY Alexandra, RAMOS Nadège.

Etait absent excusé : Mr THIERRY Bernard

Mme BROOD Gabrielle a donné procuration à Mme LECONTE Céline

Est nommé secrétaire de séance : Mme RAMOS Nadège.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour deux sujets :

- Temps de travail depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022 (fin des régimes dérogatoires)
- Avenant à la convention de restauration du 1<sup>er</sup> Septembre 2021

Le Conseil syndical approuve.

**N° 2022-1 Temps de travail depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022 (fin des régimes dérogatoires)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical conclut en indiquant que le SIVOS d'Epreville-Maniquerville-Tourville-les-Ifs respecte bien l'ensemble de ces dispositions et garantit ainsi la réalisation effective des 1607h pour ses agents à temps complet.

**N° 2022-2 Avenant à la Convention de restauration du 1<sup>er</sup> Septembre 2021**

Monsieur le Président explique aux conseillers qu'il a reçu un courrier de CONVIVIO, prestataire de la restauration des deux cantines scolaires du SIVOS, dans lequel CONVIVIO informe le SIVOS qu'il est dans l'obligation de réviser ses tarifs au 1<sup>er</sup> Avril 2022.

En effet, depuis Septembre 2021, ils font face à un contexte d'inflation inédit avec une explosion des prix (alimentaires et matières premières), une forte pression sur les salaires des employés (revalorisation du SMIC, tension sur les métiers de la restauration), et enfin les perturbations dues à la crise sanitaire (perte de repas lié à l'absence des enfants dans les écoles, remplacement du personnel testé positif à la COVID, remplacement des produits du fait des pénuries et ruptures).

Ils sont donc contraints d'engager une révision des tarifs dès le 1<sup>er</sup> Avril 2022, le prix du repas enfant passerait de 2,37 € HT à 2,52 € HT et le prix du repas adulte de 2,71 € HT à 2,88 € HT.

Il propose au SIVOS de signer un avenant concernant l'article « Révision des prix » de la Convention de restauration signée en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2021. Les autres articles restent inchangés !

L'avenant porte uniquement sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> Avril 2022 et le 31 Août 2023. Consécutivement, les conditions de révision des prix de la Convention de Restauration s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise le Président à signer l'avenant concernant l'article « Révision des prix ».

**N° 2022-3 Ouverture d'une classe à la rentrée scolaire 2022-2023**

Tél : 02.35.29.31.62  
Mail : sivos.epreville@orange.fr

Monsieur le Président explique qu'il a convié les directrices des écoles d'Epreville et de Tourville les Ifs afin d'échanger avec elles de la décision de l'inspection académique d'ouvrir une classe de maternelle pour la rentrée scolaire 2022-2023 sur Epreville.

Madame Cornu, Directrice de l'Ecole d'Epreville explique que 96 % des écoles rurales devraient avoir un effectif de 24 enfants par classe. Actuellement, suivant les niveaux, nous sommes à 27 enfants. Pour la rentrée 2022-2023, le RPI regroupera 233 enfants.

Elle présente les avantages et les inconvénients de cette ouverture. Les avantages : avoir moins d'élèves dans une classe permet à l'institutrice d'avoir plus de temps à consacrer à chaque enfant, donc la qualité de l'enseignement s'en ressentira. Mais les inconvénients seraient pour le SIVOS : investissement pour la nouvelle classe et le SIVOS devra envisager d'engager une personne supplémentaire pour surveiller les enfants dans la cour des maternelles.

Madame Cornu informe les conseillers que les enfants en situation de handicap ayant un accompagnant (AESH), ce dernier devra être financé par le SIVOS pendant la pause méridienne. Le Conseil syndical décide de se renseigner auprès de la MDPH s'il existe des aides pour ce financement.

Après avoir remercié les directrices d'être venues, le Conseil Syndical, délibère et décide à l'unanimité de répondre favorablement à l'ouverture d'une classe au sein du SIVOS à la rentrée scolaire 2022-2023.

#### **N° 2022-4 Devis pour le remplacement des fenêtres et la pose de volets roulants à l'école de Tourville-les-Ifs**

Monsieur le Président informe les conseillers que lors de la réunion du 10 Décembre 2021 il avait été demandé à Monsieur Tauvel d'établir plusieurs devis pour le remplacement des fenêtres et la pose de volets roulants à l'école de Tourville les Ifs. Monsieur Tauvel présente donc les devis fournis par les différentes entreprises consultées, il précise que certaines entreprises ont répondu sur du vitrage simple. En effet, il existe une norme pour les vitrages des écoles d'où les différences de prix sur les devis :

- Paris-Gilles : 23 328,50 € HT (vitrage simple)
- Ternois Fermetures : 21 004,37 € HT (vitrage simple)
- Caux Fermetures : 19 196,62 € (vitrage simple)
- Viandier Frères : 22 790 € (vitrage aux normes demandées dans les écoles)

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de réaliser les travaux de fourniture et de pose de fenêtres et de volets roulants à l'école de Tourville les Ifs et retient le devis de l'entreprise Viandier Frères pour un montant de 22 790 € HT. Cette dépense sera prévue au Budget Primitif 2022.

Le Conseil Syndical autorise Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du Département et de tout autre organisme pouvant entrer dans les aides à la rénovation énergétique.

Il autorise également Monsieur le Président à faire réaliser un diagnostic énergétique afin de demander la bonification énergétique du montant de la subvention sollicitée auprès du Département.

#### **Questions diverses**

Monsieur TAUVEL informe les conseillers que Mme Danielle MEROLA partira en retraite en Octobre 2022. Le président n'ayant pas reçu de courrier de la part de Madame MEROLA, décide d'attendre d'avoir ce courrier, avant de délibérer sur son remplacement.

Monsieur le Président informe les conseillers que le protocole sanitaire dans les écoles est passé au niveau 2. La limitation du brassage reste obligatoire pendant la garderie périscolaire mais ne

Tél : 02.35.29.31.62  
Mail : sivos.epreville@orange.fr

l'est plus pendant la restauration. Le Conseil Syndical décide de refaire deux services à la cantine de Tourville les IFS au lieu de trois actuellement afin que les enfants aient plus de temps pour manger. Pour la cantine d'Epreville, le Conseil Syndical décide de renouveler le contrat d'un agent afin de garder ce classement par niveau car l'effectif sur Epreville est plus important, il est de 90 enfants en moyenne.

Concernant l'accueil des enfants hors regroupement du SIVOS, Monsieur le Président demande aux conseillers de réfléchir si nous continuons à accepter les enfants gratuitement, (sachant que nos enfants vont aussi dans d'autres communes sans contrepartie financière) ou bien si nous demanderons aux communes de participer au fonctionnement du SIVOS, à partir de la rentrée 2022-2023.

La séance est levée à 20H45.

Fait à Epreville,  
Le 25 Février 2022  
Le Président du SIVOS,  
Mr Pascal DONNET

